

Le 10 avril 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le dimanche 10 avril 1791, la municipalité de Nogent recevait la déclaration d'un accident survenu au courrier de Chartres au Mans et fournissait au sieur Mereault, conducteur dudit courrier, une attestation de son retard :

*Ce Jourd'hui dix avril mil Sept cent Quatre Vingt onze Dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de NoGent Lerotrou est comparû le S. Henry Mereault courier de la ville de Chartres Jusqu'au mans Le quel a declaré que sa voiture avoit été rompüe entre montlandon et cette ville Distance de deux lieües en demies d'ici que cette rupture lui avoit occasionné un retard dont il n'est pas la cause, laquelle DeClaration ont certifiés sincere & veritable Les S.<sup>rs</sup> Villeneuve brigadier et Laveille cavalier de marechaussée les quels ont dit avoir rencontré ledit courier à deux lieües et demies d'ici, et l'avoir rencontré. Remarqué que la voiture avoit été Fracassee & rompüe, + [ en marge : + trouvé dans l'impuissance de continuer la route par la cause susdite ] lequel courier a occasionné un séjour de trois heures de plus que n'auroit fait ledit déclarant, et ont les officiers municipaux Signé avec le Secrétaire. huit mots rayés nuls. + et même que les Chevaux etoient incapable de faire le Service par leur faiblesse, et a ledit comparant déclaré ne Sçavoir Signer.*

Major D'Villeneuve    baugars                    // . J. Crochard  
Baudouin            Laveilleur            Fauveau            maire  
S.<sup>re</sup>

*Cejourd'hui dix avril mil Sept cent Quatre vingt onze deux heures de relevée dans l'assemblée du conseil municipal. est comparû le nommé henry Mereault Courier de la male de chartres au Mans lequel a Declaré que Sa voiture avoit été rompüe entre montlandon & cette ville dis.<sup>tee</sup> de 2 lieues ½ d'icelle, que*

*cette rupture lui a occasionné un retard qui ne peut être attribué qu'à la Defectuosité de la voiture, ce qui a été confirmé par les S.<sup>rs</sup> Villeneuve lavelle brigadier et Cavalier de marechaussée residents en cette ville intervenus sur la requisition du Comparant, et qui ont d'abondant déclaré avoir trouvé ledit courier a la distance susenoncée Dans L'impuissance de Continuer Sa route pour les causes déduites, en ajoutant que les Chevaux étoient Incapables de faire le Service par leur faiblesse. et de quelle declaration ledit Courier a requis acte a lui octroyé, avec attestation que cet accident lui a occasionné trois Heures de retard, et a déclaré ne Sçavoir Signer.*

*Baudouin*

*(J. marguerith »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1, feuillet 99.